



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/622

Groupe scolaire Nérard - Acquisition et Construction - Opération n° 09350001 - 15 rue Nérard à Lyon 9ème – Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/622 - GROUPE SCOLAIRE NERARD - ACQUISITION ET CONSTRUCTION - OPERATION N° 09350001 - 15 RUE NERARD A LYON 9EME – LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/5265 du 19 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition par la Ville de Lyon auprès de la SAHLMAS, d'une parcelle de terrain cadastrée BI19 située 13-15 rue Nérard, et approuvé le lancement des études de cette opération, ainsi que la désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre : l'ensemble de ces études et diagnostics, estimés à 500 000 €TTC, ainsi que l'acquisition du foncier pour un montant de 1 897 914 € (frais notariés inclus), représentent un montant total de 2 397 914 €

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2021-2026, ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », n° 2015-1, programme 00006.

La croissance démographique de Lyon 9^{ème}, secteur de Vaise, nécessite la construction d'une école de 9 classes. La présente opération consiste à construire une école maternelle de 9 classes sur le tènement situé au 15 rue Nérard, précédemment occupé par la Résidence Personnes Agées Nérard qui a été démolie. Ce tènement est proche du groupe scolaire Audrey Hepburn situé au 8 rue Tissot. Des classes élémentaires pourront donc être ouvertes au sein du groupe scolaire Audrey Hepburn, en lieu et place des classes maternelles libérées.

Après l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément au code de la commande publique, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est ATAUB ARCHITECTES pour un montant de 703 961,00 €HT.

Les études de maîtrise d'œuvre au stade APS (avant-projet sommaire) conduisent à un montant global de l'opération estimé à ce jour à 10 397 914 €TDC (valeur septembre 2019), dont 200 000 €TTC pour le mobilier, 1 897 914 €pour le foncier et 60 000 €TTC pour les assurances dommage-ouvrage et tous risques chantier. Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2019/5265 du 19 décembre 2019 et n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des travaux de l'opération n° 09350001 « Groupe scolaire Nérard – Acquisition et Construction » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.
- 2- La dépense de fonctionnement résultant du paiement des primes d'assurance, soit 60 000 €, sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon, nature 6162, fonction 020, programme ASSURANCES, opération PRIME, ligne de crédit 99513, sous réserve du vote du budget principal 2022 et suivants.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 09350001, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Déjà réalisé : 2 139 530 €;

2021 : 650 000 €;

2022 : 4 500 000 €;

2023 : 2 900 000 €;

2024 : 148 384 €

- 4- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour Le Maire,

Grégory DOUCET